

ns. Voici leur

les mères ma-
 , et des autres
 s, les exposent
 s sont réduits.
 inois tant soit
 te extrémité?
 sante y a-t-il
 lèr dans leurs
 mine, pour
 plus curieuses
 es montagnes,
 es mines, les
 ques ne four-
 ns toutes les
 guérison des
 érir? et puis-
 cadavres, on
 ent l'homme
 ter si peu la
 ienne jusqu'à
 hair de ceux
 sé? On voit
 érats dont les
 qu'après leur
 t en pièces,
 ourries; mais
 s les grands
 ar y être fou-
 t moulus par
 on de leurs
 . Vous dites
 cadavres des

» criminels qu'on dissèque; excuse frivole,
 » car puisque les Tribunaux n'ont pas jugé
 » le criminel digne de ce châtiment, pour-
 » quoi le lui faire souffrir après sa mort?
 » Il n'a plus de sentiment, dites-vous, cela
 » est vrai; mais quel est l'homme qui ne
 » frémît, s'il savait qu'après sa mort on
 » dût l'écorcher, couper, diviser ses chairs,
 » et disséquer jusqu'aux moindres parties
 » de son corps? Est-on maître sur cela de
 » son imagination? ce n'est pas précisément
 » la mort qu'on appréhende, c'est la ma-
 » nière de mourir. On étrangle ici les cri-
 » minels, quand leurs crimes n'ont mérité
 » que la mort; il n'y a point effusion de
 » sang: si les crimes sont plus griefs, on
 » leur tranche la tête; mais quand les crimes
 » sont atroces, on les coupe en dix mille
 » pièces. Ceux qu'une dure nécessité con-
 » traint d'exposer leurs enfans, pour n'être
 » pas témoins de leur mort, ne manquent
 » pas de les envelopper et de les porter dans
 » des lieux publics, d'où ils espèrent qu'on
 » les emportera pour les faire élever, ainsi
 » qu'il arrive souvent. Ils savent que des
 » gens sont chargés de les ramasser et de les
 » porter à l'hôpital, où il y a des nourrices
 » gagées pour les allaiter. Enfin s'ils meu-
 » rent avant que d'arriver à cet hôpital, on
 » les enterre dans un lieu qui leur est des-
 » tiné, et les parens n'ont pas le déplaisir
 » de les voir périr sans secours et privés de
 » la sépulture. Vous direz que quelquefois
 » on les expose sans prendre ces précau-